



Ingénierie territoriale En quête de nouveaux repères

ÉDITO

L'acte 3 de la décentralisation a profondément redéfini le cadre de l'action et de l'organisation territoriales avec de puissantes évolutions notamment à l'échelle des métropoles qui se voient dotées de compétences élargies. La redistribution des cartes entre les niveaux territoriaux décentralisés, la poursuite de la réflexion de l'État sur le format de ses missions et la géographie de son organisation déconcentrée, conjuguées au maintien d'un cadre financier contraint militent pour ouvrir un nouveau chantier sur les besoins en ingénierie territoriale avec une organisation davantage mutualisée. L'agence d'urbanisme est un outil très adapté pour répondre aux demandes croisées des différents niveaux territoriaux : capacité de travail en transversalité et dans un partenariat ouvert, aptitude à articuler les échelles, appétence pour l'innovation, ancrage historique sur les territoires. La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque le début d'un processus de recomposition auquel l'Agam entend prendre une part active en inscrivant son action dans une logique de réseau et de "bouquet d'ingénierie" associant d'autres structures.

Les stratégies de développement des territoires intègrent en permanence des objectifs et des actions définis à des échelles différentes portés par plusieurs acteurs. L'efficacité de ces démarches et l'émergence de ces projets sont alors conditionnées par la capacité des acteurs publics, parapublics et privés à travailler ensemble. Ce partenariat d'institutions (État, communes, départements, régions, intercommunalités) a permis de développer et organiser des structures d'ingénierie de formes et statuts variés.

Dans ce 50^e Regards, l'Agam met en lumière ces outils qui conseillent et accompagnent les pouvoirs publics. Plus précisément, elle a choisi de s'intéresser à l'ingénierie territoriale parapublique, ici entendue comme l'ensemble des organismes qui participent à la préparation, au suivi des politiques publiques et des actions territoriales, hors services des collectivités, de l'État et bureaux d'études privés.

Cette production dresse un état des lieux et tente d'identifier les perspectives d'évolution à l'heure de la naissance d'Aix-Marseille-Provence, de la montée en puissance du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la redéfinition du rôle du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

La question de l'ingénierie émerge il y a plus de trente ans avec la décentralisation alors que les collectivités locales souhaitent disposer de moyens propres et autonomes pour maîtriser leur développement. Experts ? Nébuleuse ? Partenaires ?... Les termes et les regards portés sur ces organismes sont pluriels et évolutifs. Aujourd'hui, alors que les territoires font face à une profonde réorganisation politique et administrative, qui sont-ils ? Dans un contexte de rationalisation globale des dépenses publiques, comment s'organisent-ils et à quels défis font-ils face ?

Les missions de l'ingénierie territoriale

Répondre aux besoins

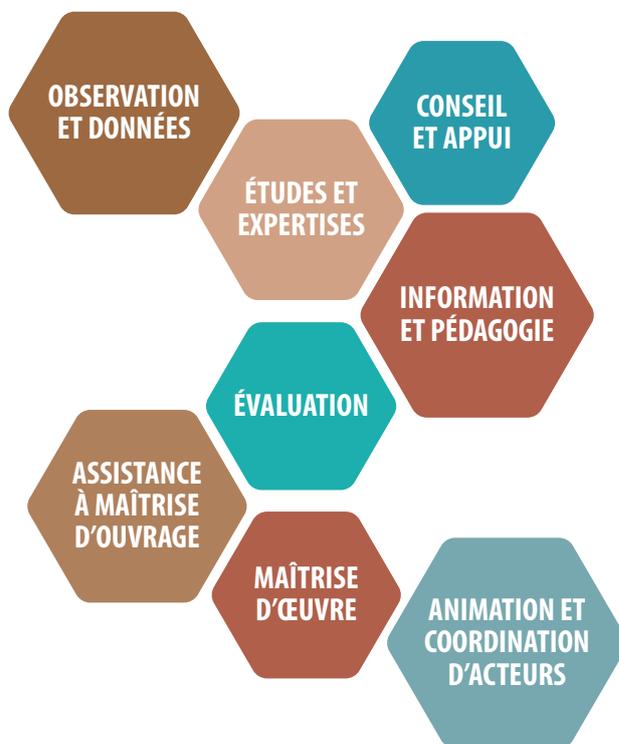
Pour appréhender la complexité territoriale et être en capacité d'organiser leur développement, les pouvoirs locaux font appel à des expertises, études et conseils.

Pour mettre en place leurs projets de territoire, ils doivent se saisir de nombreux outils normatifs et réglementaires : PLUi, PCAET, PLH, PDU, SCoT, SRADDET, SRDEII... L'aboutissement de ces démarches et documents implique le croisement d'approches, d'échelles et d'acteurs différents. Aujourd'hui, leur élaboration interroge des problématiques et une multitude d'acteurs publics comme privés (institutions, société civile, habitants, opérateurs...) et peut difficilement être portée intégralement en régie.

De surcroît, le principe d'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre, à laquelle répond la création des Conférences Territoriales d'Action Publique, renforce la pertinence de lieux favorisant dialogues et échanges entre plusieurs partenaires.

Pour répondre à ces impératifs, les acteurs de l'ingénierie s'adaptent aux évolutions, développent des missions au service de l'action publique territoriale en auto-saisine et dans le cadre de partenariats. Certains ont une expertise ciblée, d'autres, une action plus transversale; certains travaillent à une échelle préférentielle, quand d'autres tirent leur valeur ajoutée d'une action créant du lien entre les échelles.

Ces organismes ont souvent été créés à une échelle et pour un objet défini. Cependant, la nature de leur action les amène à tisser des relations avec des acteurs pluriels.



⊕ LES MISSIONS DE L'INGÉNIEURIE TERRITORIALE

Leurs statuts sont propices aux partenariats : ce sont des associations, des établissements publics, des groupements d'intérêt public. Par exemple, les Conseils départementaux sont historiquement les collectivités de rattachement des CAUE qui apportent une expertise en projets d'aménagement auprès des communes adhérentes et des conseils aux particuliers.

Parapublique ou privée : une ingénierie avec des rôles distincts

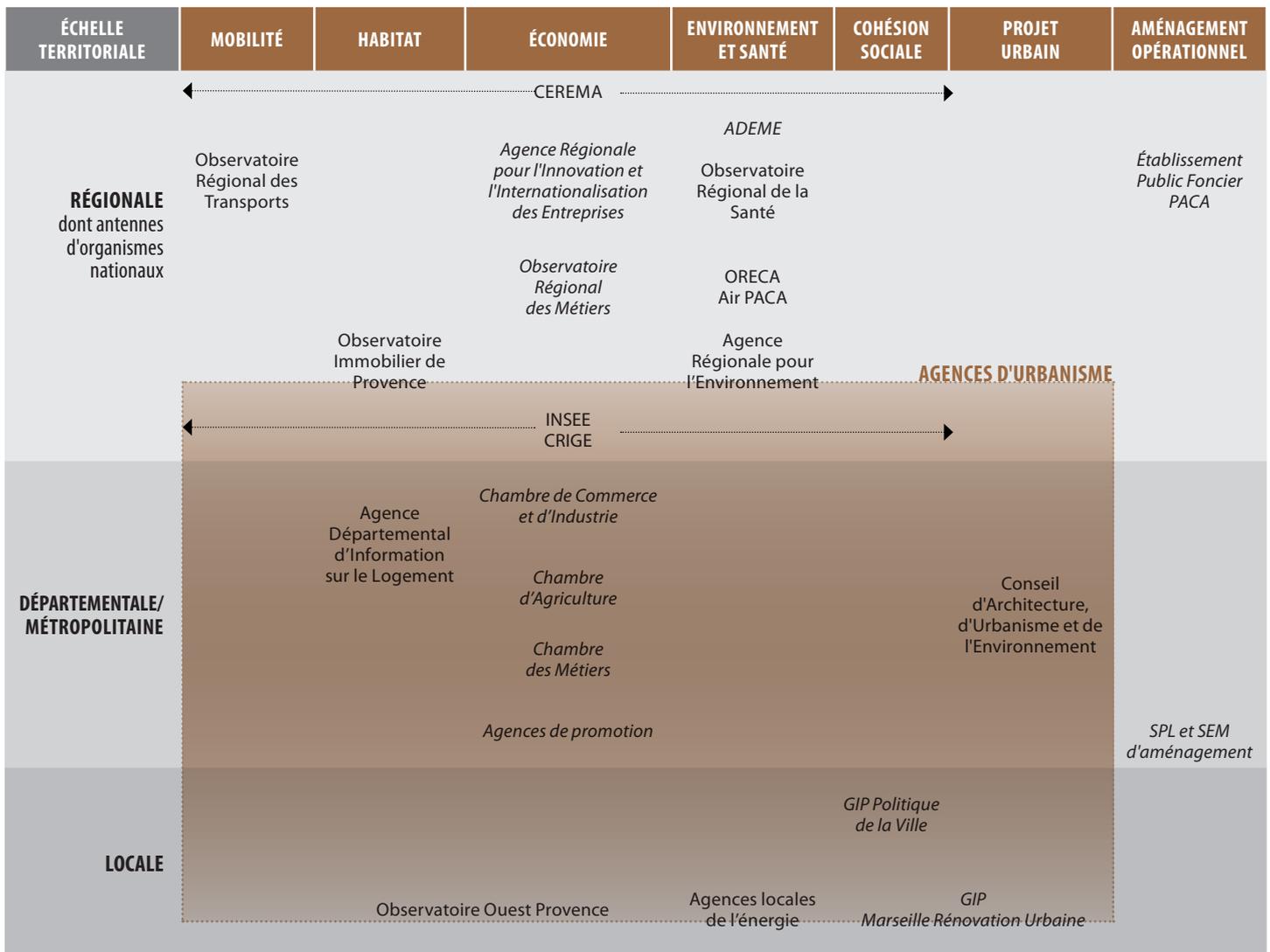
L'ingénierie privée est temporaire et participe aux différentes phases de l'action territoriale de manière circonscrite. Les structures répondent à un cahier des charges qui définit les attentes précises de la maîtrise d'ouvrage (objet et temporalité). Elles apportent une expertise ciblée et ont souvent une forte capacité de benchmarking.

À l'inverse, l'ingénierie parapublique se caractérise par la permanence de son action sur un territoire et auprès d'institutions, la capitalisation de ses productions (mémoire territoriale) et une capacité d'auto-sai-

sine. Les structures peuvent être publiques ou privées mais elles sont toujours propices aux partenariats et sont essentiellement financées par des subventions publiques.

Par ailleurs, la définition large des organismes d'ingénierie regroupe des missions en amont du projet (observations, études et conseils) et en aval (moyens, financements, maîtrises d'œuvre opérationnelles).

Ce *Regards* se concentre sur les enjeux liés à l'ingénierie parapublique orientée sur les missions en amont de l'action territoriale.



⊕ OUTILS D'OBSERVATION, D'ÉTUDES ET D'ANIMATION (liste non exhaustive)

Champ d'intervention des agences d'urbanisme

En italique : les missions d'observation et d'études représentent une part secondaire de l'activité de l'outil.

Les attentes des institutions

Intercommunalités, le terreau de l'ingénierie

La puissance des organismes d'ingénierie d'un territoire est souvent liée à la taille des intercommunalités et au nombre de compétences dont elles sont dotées. Dès lors, l'ingénierie les accompagne autant dans la préparation et l'expression de projets de territoire (Schéma de Cohérence Territoriale...) que dans l'exercice de compétences spécifiques (programmation locale de l'habitat...) ou le suivi des politiques publiques (processus d'évaluation).

Départements et solidarité territoriale

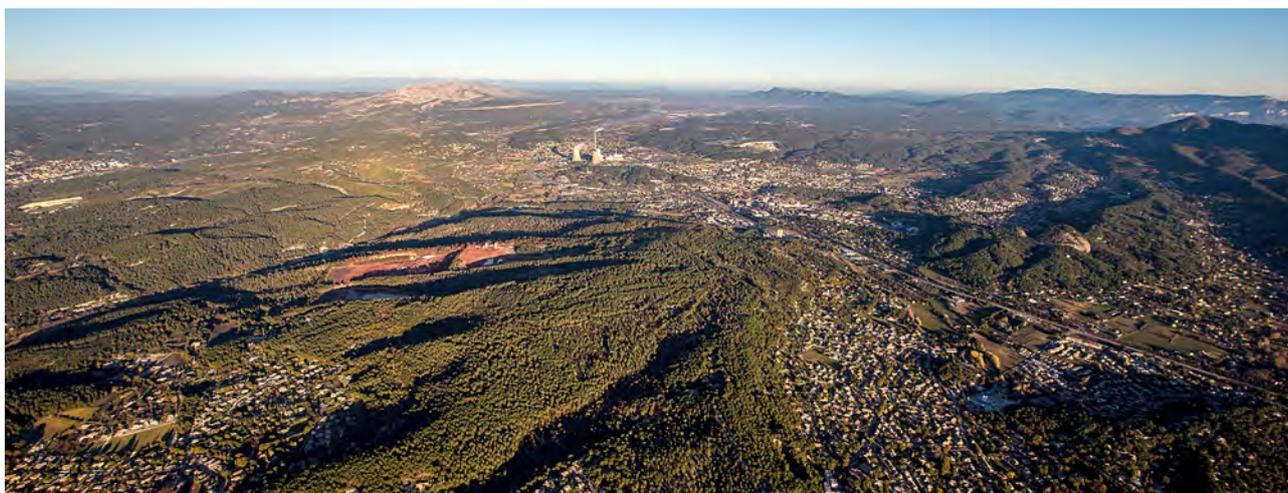
Les Conseils départementaux se sont investis dans l'organisation d'une ingénierie sur leur territoire dans le cadre

de leur mission de solidarité territoriale. Ils sont des partenaires financiers importants et ont pour objectif d'apporter une offre aux territoires qui en sont moins bien dotés¹.

Régions, de plus en plus coordinatrices

Jusqu'à présent, les Conseils régionaux n'étaient pas les principaux animateurs de l'ingénierie territoriale. Néanmoins, on observe depuis quelques années une organisation progressive de l'ingénierie "régionale", avec l'apparition d'organismes créés sous l'impulsion de partenariats étroits entre les Conseils régionaux et l'État. Par exemple, l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises (ARII) Provence-Alpes-Côte d'Azur,

1. Territoires ingénieux – l'ingénierie au service de l'autonomie locale, Rapport ADCF, ADF, INET, 2014



créée en 2014, a pour mission l'accélération et le déploiement de projets structurants ainsi que le soutien d'entreprises régionales en lien avec ses partenaires, au premier rang desquels : la Région, l'État, la CCIR, la Caisse des Dépôts et la Banque Publique d'Investissement-France.

État facilitateur

La question de l'ingénierie territoriale fait débat au niveau national depuis les années 2000. C'est à cette date que l'État, dans le cadre de la rationalisation de ses moyens dans les services déconcentrés, se retire officiellement de l'appui technique qu'il fournissait directement aux collectivités en matière d'aménagement et de droit des sols. Aujourd'hui, il rappelle l'autonomie et la responsabilité des collectivités vis-à-vis de l'organisation de leurs outils d'ingénierie. Il se positionne comme un facilitateur de la

mutualisation et des rapprochements entre outils de l'ingénierie, notamment pour assurer un accompagnement équitable entre les territoires².

En dehors de l'ingénierie intégrée, l'État a créé des agences nationales pour répondre à des besoins spécifiques liés à l'émergence de nouvelles politiques publiques ou à l'évolution de l'action territoriale, comme l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Dans un souci d'optimisation des outils d'ingénierie, l'État a regroupé en 2014, plusieurs outils d'expertise au sein du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). S'appuyant sur les directions régionales, le Cerema vise à ouvrir son offre de services aux collectivités.

2. Directive nationale d'orientation sur l'ingénierie d'État dans les territoires, publiée le 10 mars 2016

La réforme territoriale

La réforme territoriale cherche à clarifier les rôles des collectivités territoriales en dessinant des pouvoirs séparés et identifiables par échelon. La clause de compétence générale tombe et la notion de chef de file s'impose. Désormais, les collectivités ne peuvent plus agir directement dans un domaine qui n'est pas prévu par la loi. Pour mettre en place cette nouvelle architecture territoriale, un jeu de transferts de compétences et une logique de partenariats sont à l'œuvre.

Les Conseils régionaux voient leur rôle en matière de développement économique et d'aménagement durable renforcé. Ils sont dotés de deux outils prescriptifs : le SRDEII et le SRADDET. Concernant la mobilité, ils sont chefs de file en matière d'intermodalité et deviennent les premiers interlocuteurs des métropoles, autorités organisatrices de la mobilité durable.

Le rôle de solidarité territoriale des Conseils départementaux est affirmé. Ils ne sont plus autorité organisatrice des transports et ne

peuvent plus directement mettre en place des aides en faveur des entreprises mais sont notamment garants de la réponse aux besoins de la population en matière de services publics.

En parallèle, la réforme territoriale renforce les intercommunalités et les ensembles urbains avec l'avènement des métropoles aux compétences élargies.

Différenciation ne signifie pas simplification. Par exemple, SRADDET et SRDEII devront être coproduits avec les métropoles. Plus largement, les conférences territoriales de l'action publique seront les lieux de co-construction des projets, notamment régionaux, et institutionnalisent une négociation entre les échelons qui existaient déjà. Au-delà, les notions génériques d'intérêt régional, pour la Région, et de solidarité territoriale, pour le Département, redéfinissent les objets et les cadres de négociation entre les échelons.

Des métiers en évolution permanente

Réforme territoriale et redistribution des cartes

La redéfinition des pouvoirs locaux impacte directement le rôle et l'organisation de l'ingénierie.

Les trois briques³ de la réforme territoriale dessinent un binôme fort autour de la Métropole et du Conseil régional en matière d'aménagement durable et de développement économique.

Aix-Marseille-Provence représente, à la fois, la métropole la plus vaste et l'exercice de reconfiguration territoriale le plus important de France: elle concerne 1,8 million d'habitants et trois types d'intercommunalités (communauté urbaine, communautés d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle). C'est un véritable changement de taille mais également une montée en puissance "fonctionnelle" de cet échelon.

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne changent pas de périmètre géographique. En revanche, leurs compétences sont élargies ou redéfinies. Dans ce cadre, l'action des Conseils régionaux est amenée à être plus territorialisée et ils sont, de fait, enclins à jouer un rôle plus important dans la coordination des projets sur leur territoire. Leur positionnement vis-à-vis des organismes de l'ingénierie territoriale devrait se renforcer.

Comment s'adaptent les acteurs de l'ingénierie face à ces évolutions? Plusieurs logiques sont à l'œuvre. Par exemple, certains investissent le changement d'échelle structurellement (CCIR-CCIT), d'autres mutualisent leurs forces sous forme de réseaux (agences d'urbanisme de la Région PACA).

Révolutions sociétales et adaptation des métiers

Pendant de longues années, l'ingénieur et l'architecte ont été placés au cœur des métiers de l'ingénierie. Puis, progressivement, d'autres spécialistes sont apparus à leurs côtés: économistes, historiens, urbanistes, géomaticiens, juristes, communicants... accentuant l'action transversale dans les domaines de l'observation et des études, de la planification, de l'accompagnement des projets urbains...

En démultipliant les flux d'informations et ses capacités de traitement, la mutation numérique fait évoluer profondément les métiers historiques de l'ingénierie dans tous les domaines. Les outils de modélisation, de conception assistée et de gestion de bases de données renforcent la performance, la maîtrise de la complexité et la rationalité des propositions. L'ouverture et la transparence de l'information appellent en parallèle une simplification de l'expression de l'expertise technique sans en réduire le contenu.

“ Comment s'adaptent les acteurs de l'ingénierie face à ces évolutions? Plusieurs logiques sont à l'œuvre ”

Les échanges numériques favorisent par ailleurs des modes de travail plus collaboratifs et réactifs, avec les collectivités et entre les structures d'ingénierie. La mise en réseau leur permet de mutualiser les ressources indispensables dans un contexte concurrentiel accru, tout en préservant une expertise stratégique en prise directe avec les réalités locales. La démarche "Mutualisation" de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) s'inscrit dans cette logique. Elle vise à adapter les agences d'urbanisme à la mutation numérique de leurs métiers en favorisant les échanges de données, de bonnes pratiques et d'applications métiers. Ce faisant, elle pourrait avoir des conséquences sensibles sur l'organisation même des agences, par exemple à travers la mise en commun de personnels pour mutualiser la production de données urbaines.

Enfin, certaines réformes impactent directement les modes de faire de l'ingénierie. Ainsi, le décret relatif à la modernisation des plans locaux d'urbanisme, de décembre 2015, offre de nouvelles opportunités aux règlements en permettant l'utilisation de schémas et de règles graphiques et des objectifs qualitatifs, en substitution des règles écrites. En conséquence, les acteurs qui accompagnent l'élaboration de ces documents d'urbanisme et l'évaluation des projets urbains doivent innover et adapter leurs méthodes, leurs techniques et leurs supports de représentation.

3. 1 - La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), 27 janvier 2014.

2 - La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions.

3 - La loi de la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée 7 août 2015.

Les défis des agences d'urbanisme

Conjuguer innovation, réactivité et permanence

Les agences d'urbanisme combinent quotidiennement trois types d'actions : prospective et propositions d'innovations, appui et réponse à l'action immédiate des mandataires et partenaires (élus, collectivités, société civile), mémoire territoriale et permanente de l'action au service de l'intérêt territorial. Elles recherchent en permanence un équilibre entre court et long termes, expertise sectorielle et approche intégrée, auto-saisine et réponse aux partenaires.

Dans ce contexte de reconfiguration institutionnelle, l'État identifie les agences d'urbanisme comme *les acteurs de la promotion et de la mise en œuvre du nouveau cadre législatif de l'action territoriale* (Loi ALUR, L121-3 CU). Elles sont chargées d'accompagner les territoires dans l'évolution de leur action.

Accompagner l'action régionale

Pour accompagner la mutation de l'action régionale, les agences d'Avignon, Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et Nice fonctionnent en réseau depuis plusieurs années, notamment en lien avec la DREAL.

Elles ont conclu avec la Région une convention triennale 2015-2017 visant à renforcer l'ancrage local des politiques régionales et à déployer une expertise collective sur l'ensemble de la région. La première année a permis de réaliser 15 actions et d'instaurer une acculturation mutuelle et des process de travail. Le nouvel exécutif régional a confirmé la poursuite des travaux en 2016 sur des compétences clés de la Région (économie, transport, aménagement du territoire). 2017 constituera une nouvelle étape importante pour la structuration du réseau et le partenariat avec la Région.



PAROLES D'ACTEUR

Jean ROTTNER
Président de la Fédération nationale
des agences d'urbanisme



« L'ingénierie est une question inscrite en filigrane sur la vaste toile de fond de la réforme territoriale. Le bouleversement des périmètres institutionnels appelle une ingénierie robuste pour éclairer les enjeux des nouveaux systèmes territoriaux, mettre en œuvre les projets et politiques publiques dans des cadres élargis. Se confirme aussi l'enjeu de renforcer de manière partagée une capacité expertise en réseau pour favoriser les échanges, capitaliser diffuser les méthodes et les innovations de l'action des territoires.

Le principe de partenariat constitue le cœur et la spécificité de l'action des agences d'urbanisme qui ont constamment cherché à l'enrichir : élargissement géographique aux agglomérations moyennes et territoires périurbains, voire ruraux, élargissement aux grandes échelles avec les régions et les départements, ouverture à la diversité des acteurs territoriaux et urbains. Les agences d'urbanisme représentent des plateformes de dialogue territorial, appuyées sur une expertise transversale, présentant ainsi une grande souplesse d'action. Aujourd'hui les réseaux d'agences se structurent et apportent une ingénierie aux métropoles et communautés mais aussi aux régions, notamment par un appui aux nouveaux schémas régionaux et politiques régionales. Dans une période de recherche d'efficacité de moyens, les valeurs et les méthodes des agences d'urbanisme sont d'actualité : partenariat, mutualisation, dialogue entre différents niveaux de collectivités, articulation des échelles, animation territoriale... La FNAU, réseau d'élus et de professionnels, amplifie également son action en réseau pour offrir une capacité d'expertise d'échelle nationale en lien avec les différentes sphères d'action territoriale : associations de collectivités, services de l'État, chercheurs, réseaux d'entreprises ou organisations non gouvernementales. Le réseau des agences d'urbanisme évolue pour accompagner une nouvelle étape de décentralisation et souhaite aujourd'hui prendre toute sa place dans la construction de cette nouvelle donne territoriale. »

La mutualisation de l'expertise des agences a contribué à la mise en œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique et Climat-Air-Énergie, du dispositif Quartiers de gare, à l'amélioration des méthodes (valorisation de données stratégiques, mesure de la consommation fon-

cière) et à l'optimisation du système régional d'observation (sites économiques, déplacements, habitat).

Les agences ont contribué à préparer les futurs schémas régionaux en s'appuyant sur leur connaissance fine des problématiques de leurs territoires. Les travaux ont permis d'anticiper les possibilités offertes par le futur SRADDET, de préfigurer une stratégie régionale pour le foncier économique et d'alimenter le SRDEII (diagnostic des sites économiques, mutations économiques, santé des entreprises). Les dynamiques des centres anciens et espaces périurbains ont été appréciées sur l'ensemble de la région, en tenant compte de la diversité de ces espaces fragilisés.

Favoriser la mutualisation de l'ingénierie métropolitaine

Les agences ont constitué un groupe d'experts partageant une culture commune dans l'optique d'améliorer collectivement les savoir-faire et de susciter des démarches ou études innovantes.

Dans la perspective de la création d'un pôle métropolitain, prévue pour début 2013, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam), l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) et l'Établissement public d'aménagement et de développement de l'Ouest Berre (EPAD) avaient mis en place en 2011 un partenariat visant à constituer un Centre de ressources métropolitain (CRM). Celui-ci était envisagé dans une logique de capitalisation et de mutualisation des ressources, au service des intercommunalités. En septembre 2012, l'annonce par le gouvernement du projet de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence met un terme au processus de pôle métropolitain et de toutes les démarches qui lui étaient associées dont le CRM. Fin 2015, à l'orée de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agam et l'AUPA ont réactivé la démarche. Le CRM, dans sa nouvelle configuration, s'est fixé trois objectifs :

1. mutualiser les données et les savoir-faire dans l'optique d'améliorer la connaissance du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
2. favoriser les coproductions, à format variable, d'analyses et d'études ;
3. valoriser et donner plus de lisibilité aux publications sur la Métropole et renforcer la complémentarité des travaux des partenaires du CRM.

En décembre 2015 a eu lieu la première séance du CRM qui, outre les deux agences d'urbanisme, réunissait une dizaine d'organismes publics ou parapublics (ADIL, CAUE, CCIMP, CEREMA, CRIGE, DDTM, DREAL, IGN, INSEE, Rectorat, ORM). Ce socle de partenaires est voué à s'élargir une fois que la feuille de route du CRM et sa charte de fonctionnement seront stabilisées à l'horizon de l'été 2016.

Trajectoire métropolitaine pour un outil d'une ingénierie de projet

La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence renforce la pertinence de l'outil "agence d'urbanisme" qui, fort de plus de quarante ans d'expérience, a toujours su adapter son positionnement aux exigences du territoire et à ses formes d'organisation. Un nouveau chapitre va s'écrire avec trois défis majeurs à relever.

Du grand territoire à la proximité

La gestion de cette articulation est au cœur de la construction métropolitaine. Elle offre à l'agence une réelle opportunité de montrer son savoir-faire dans la maîtrise des allers-retours entre les stratégies métropolitaines et leur traduction dans les territoires.

La Métropole AMP est dotée de compétences stratégiques pour l'exercice desquelles l'appui de l'outil "agence d'urbanisme", en accompagnement des services, est attendu. Qu'il s'agisse de l'urbanisme, de l'économie, de la mobilité, de l'habitat, de l'environnement, le travail de projet va s'engager et l'agence d'urbanisme mettra tout en œuvre pour apporter son expertise et sa plus-value.

Renforcer son niveau d'expertise et parier sur l'innovation

La capacité d'expertise de l'agence participe à son positionnement et à sa reconnaissance. Elle s'est d'abord développée dans le champ de l'urbain, de l'aménagement et du développement en s'adaptant aux spécificités du territoire. La fulgurance de l'essor du numérique, l'émergence de nouveaux domaines (énergie, biodiversité, nouvelles économies) et l'expression toujours plus pressante de demandes sociales l'engagent aujourd'hui vers de nouvelles interventions.

Dans ce contexte, la question de l'innovation est primordiale car elle témoigne d'une volonté de s'inscrire fortement dans une logique d'ingénierie stratégique de projet et elle permet à l'agence de garder cette longueur d'avance, sa curiosité, son esprit ouvert et créatif qui font son intérêt : innovation dans la méthode, dans les process, dans l'adaptation des métiers existants ou l'apparition de nouveaux.

Maintenir un large partenariat

La pluralité de son partenariat est la marque de fabrique de l'agence d'urbanisme. La structuration d'une intercommunalité intégrée fait de la Métropole son partenaire principal. Principal mais non exclusif car il est important de consolider un partenariat ambitieux avec la Région et de favoriser un travail en commun avec le Département. De même, il est essentiel de renforcer les liens de travail avec d'autres acteurs compétents sur les territoires : le monde économique, universitaire, hospitalier, avec qui le travail est déjà fécond, mais aussi de nouveaux partenaires tels que l'ADEME, l'Agence de l'eau et celle de la santé, les grands opérateurs... comme les réseaux et fédérations professionnelles.

Le nouveau Conseil d'administration de l'Agam

Le Conseil de la Métropole AMP a annoncé la désignation des 14 administrateurs de l'Agam le 28 avril dernier et confirme l'ancrage métropolitain de l'Agence.

Tous les territoires qui composent la Métropole sont ainsi représentés au Conseil d'administration et la plupart des vice-présidents en charge des compétences stratégiques y siègeront.

C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour l'Agam mais aussi une lourde responsabilité afin de répondre aux sollicitations émanant de la nouvelle institution, des territoires mais aussi des communes auxquelles l'Agence entend rester très attachée.

Comprendre les compétences d'Aix-Marseille-Provence

Pour accompagner la mise en place de la Métropole et les profondes mutations dans l'organisation institutionnelle des territoires, l'Agam publie une série de documents intitulés *Métropole pratique*. Dans les champs respectifs de l'habitat, la planification, la mobilité, l'économie, la politique de la ville et l'environnement, cette publication cherche à présenter de façon pédagogique les principales compétences de la Métropole, les acteurs concernés et des éléments de calendrier.

À retrouver en ligne sur www.agam.org



Directeur de la publication : Christian Brunner
 Rédaction : Christian Brunner, Louis-Laurent Dupont, Jean Picon, Mathilde Talbot, Isabelle Collet
 Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam
 Marseille - Juin 2016
 Numéro ISSN : 2266-6257

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
 Louve & Paix – La Canebière – CS 41858
 13221 Marseille cedex 01
 Tél : 04 88 91 92 31 - e-mail : agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
 Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

